



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

17 AVR. 2024

L'an **deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-020**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget annexe ASSAINISSEMENT : Affectation des résultats du CA 2023 sur le BP 2024.

L'affectation des résultats est la suivante :

1 – Le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2023 = + 161.591,38 € sur le Budget Primitif 2024 en recettes de fonctionnement au chapitre 002 – résultat antérieur

2 – Le résultat d'investissement du Compte Administratif 2023 = + 512.701,26 € sur le Budget Primitif 2024 en recettes d'investissement au chapitre 001 – résultat antérieur

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'affectation des résultats du CA 2023 sur le BP 2024
2. D'autoriser M. Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

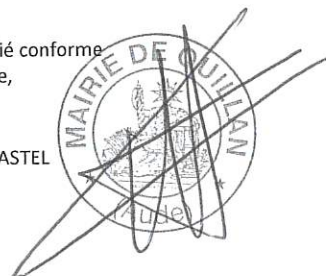
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2024-020**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-04-17T15-53-39.00 (MI252439011)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240417-2024-020-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Budget annexe ASSAINISSEMENT : Affection des crédits
du CA 2023 sur le BP 2024.**Date de décision :** Apr 17, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-020.PDF](#)**Préparé**

Date 17/04/24 à 15:53

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 17/04/24 à 15:53

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 17/04/24 à 15:58